



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 65845

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la place à laquelle est relégué l'enseignement des sciences économiques et sociales dans le cadre de la réforme du lycée. Le projet actuel cantonne cet enseignement à un statut optionnel d'exploration d'une heure et demie par semaine, soit un recul de 50 % de l'offre actuelle. Cette situation apparaît incohérente en termes d'orientation mais surtout absurde pour la formation citoyenne des élèves. En effet, cette discipline donne les clés de compréhension aux lycéens sur les principaux enjeux économiques et sociaux contemporains en mobilisant les apports de la science économique, de la sociologie et de la science politique. Cette relégation des sciences économiques et sociales est d'autant plus incompréhensible qu'elle est en contradiction avec les engagements pris par son prédécesseur, lequel avait annoncé la généralisation de cet enseignement en classe de seconde, reconnaissant que la crise actuelle avait montré combien la compréhension des mécanismes économiques et sociaux était essentielle pour de futurs citoyens. Elle lui demande donc s'il entend modifier sa réforme afin de donner la possibilité aux lycéens de suivre en classe de seconde un enseignement annuel et obligatoire en sciences économiques et sociales.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65845

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 décembre 2009, page 11612

Question retirée le : 15 décembre 2009 (Retrait pour cause de question identique)